



Règlement intérieur Karaté Club Oloronais

www.karatecluboloronais.fr

1) Présentation du club :

Depuis 1984, le Karaté Club Oloronais accueille du lundi au samedi les Karatékas débutants ou confirmés, au Dojo de la Salle Robert Scohy au stade st-Pée, au Dojo Salle Palas et également au Dojo du Château Ribère Messier. L'association accueille autant de public féminin que masculin. Le club a formé plus d'une vingtaine de ceintures noires du 1er au 5ème dan et a entraîné plusieurs athlètes qui se sont classés sur les podiums départementaux et régionaux et nationaux. L'équipe enseignante encadre les cours avec convivialité et passion dans le respect des valeurs des arts martiaux.

Tous les enseignants sont diplômés et entièrement bénévoles :

- Franck VIDOU, ceinture noire 5ème dan Karaté-Do Shotokan, professeur principal du Club, Educateur Diplômé d'Etat DEJEPS Karaté, Directeur Technique de l'Association KCO.
- Cyndi VINET, ceinture noire 4ème dan Karaté-Do Shotokan, Instructeur Fédéral (DIF).
- Thomas BILLOT, ceinture noire 1^{er} dan Karaté-Do Shotokan, Animateur Fédéral (DAF).
- Manfred HODL, ceinture noire 2ème dan Karaté-Do Shotokan, Animateur Fédéral (DAF).
- Jacky COASSIN, ceinture noire 2ème dan Karaté-Do Shotokan, Animateur Fédéral (DAF).
- Patrick BISCAY, ceinture noire 2ème dan Karaté-Do Shotokan, Président du Karaté Club Oloronais, Instructeur Fédéral (DIF).

Le Public :

- Enfants (dès 6 ans), adolescents, adultes et vétérans, sans condition physique particulière.

L'Enseignement :

- Karaté Style Shotokan Ryu, Karaté-Do traditionnel Technique et Combat / Self-Défense / Entraînements compétitions / Préparation aux passages de grades.

2) Les compétitions :

Bien qu'ayant décroché plusieurs podiums, le Karaté Club Oloronais n'est pas exclusivement dédié à la compétition. Par conséquent les professeurs ne s'engagent à encadrer les athlètes qu'au niveau départemental dans la mesure de leur disponibilité.

Tous les déplacements en compétition sont à la charge financière des athlètes.

Les parents des compétiteurs mineurs sont responsables de la bonne restitution du matériel prêté par le Karaté Club Oloronais pour les compétitions.

3) Affiliation au club et à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées :

Tous les pratiquants doivent impérativement être licenciés au Karaté Club Oloronais, affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFK).

Pour les renouvellements d'inscriptions, les dossiers devront être rendu signés et complets avant la fin septembre : fiche de renseignement, certificat médical, règlement de la cotisation annuelle et Demande de Licence.

La cotisation annuelle n'est ni transmissible ni remboursable et ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent. La cotisation est prévue pour un planning horaire défini, à savoir 1 cours / semaine pour les Enfants et 2 à 3 cours / semaine pour les Adultes, des heures supplémentaires pourront être aménagées suivant la disponibilité des enseignants bénévoles.

Vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels avec « le Pack Famille » (valable uniquement entre Parent/Enfant et / ou Frère/Sœur), se renseigner auprès du professeur.

Le bureau du Karaté Club Oloronais se réserve le droit de mettre un terme à l'adhésion d'un adhérent, dès lors que celui-ci nuit à la bonne marche des cours, ou portant atteinte à la santé morale ou physique d'un de ses adhérents.

Karaté Club Oloronais / association loi 1901 à but non lucratif.

- N° d'affiliation à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) : 0640003.

- N° d'affiliation à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et Cohésion Sociale (DRDJSCS) : 11 S 112.

Dojos Salle Robert Scohy, Salle du Château Ribère Messier, Salle Palas à Oloron-ste-Marie 64400.

www.karatecluboloronais.fr - 06 13 10 06 25 (Franck VIDOU)

4) Responsabilités des adhérents/parents/accompagnants en dehors des heures de cours :

Les parents d'enfants mineurs sont priés de déposer leur enfant à l'intérieur du dojo à l'heure de cours prévue et en vérifiant qu'un professeur du Karaté Club Oloronais se trouve bien dans le dojo.

Les parents sont priés de récupérer leur enfant à l'issue des cours à l'intérieur du dojo.

En dehors des créneaux horaires des cours de karaté, le Karaté Club Oloronais décline toute responsabilité vis-à-vis de ses adhérents.

Pour le bon déroulement des entraînements et pour ne pas perturber les enfants, les cours se déroulent à huis clos.

Les téléphones portables doivent être éteints pour ne pas perturber le cours sauf pour les personnes d'astreinte professionnelle.

5) Informations aux adhérents du Karaté Club Oloronais :

Toutes les informations relatives au bon fonctionnement du Club se trouvent sur le site Internet www.karatecluboloronais.fr et les réseaux sociaux **Facebook** et **Instagram**.

Les compétiteurs et candidats aux grades de ceintures noires sont invités à vérifier sur les sites Internet du Comité départemental de karaté Pyrénées atlantiques (cd64karaté), de la ligue Aquitaine de Karaté et de la Fédération Française de Karaté, les informations relatives aux compétitions départementales, régionales ou nationales (lieu, horaires, règlements ...).

Le Karaté Club Oloronais décline toute responsabilité en cas de modifications d'informations relatives aux passages de grades et compétitions par les instances fédérales.

6) Règles d'hygiène :

Les adhérents sont tenus de se présenter aux entraînements avec une tenue spécifique au karaté et/ou à la self-défense dans le respect des règles d'hygiène :

- Kimono blanc propre et repassé (la ceinture est fournie par le Club).
- Self-défense en tenue de sport (short/jogging et t-shirt) et protections individuelles (protège dents / coquille).
- Pratique sur tatami pieds nus (sauf avis médical contraire), pieds et mains propres et ongles taillés.
- Pour les Femmes, T-shirt obligatoirement de couleur blanche en dessous de la veste de kimono. Torse-nu pour les hommes sous la veste de kimono (sauf avis médical contraire).
- Pas de bijoux (boucles d'oreille, bracelets, gourmettes, collier, chaînes, bagues ...) qui représentent un danger pour les autres et pour soi-même dans la pratique des arts martiaux.
- Maquillage toléré (mais très discret), les cheveux longs doivent être attachés.
- Les adhérents sont priés de remettre leurs chaussures à l'extérieur du tatami.
- Le Club peut prêter des protections (gants, chausson, protège-tibias) pour les nouveaux adhérents, mais il est fortement recommandé de se munir de protections personnelles à partir de la 2^{ème} année de pratique. Se renseigner auprès du professeur.

7) Les Dojos Salle Scohy, Salle Palas et Château Ribère Messier :

Il est rappelé que les salles des dojos ne sont pas propriété du Karaté Club Oloronais, mais respectivement de la Ville d'Oloron et de la Société Messier-Bugatti –Dowty et peuvent à certaines occasions (vacances scolaires, événementiels municipaux, réunions municipales, etc) les réquisitionner. Lorsque la situation se présente, les adhérents sont prévenus par le Karaté Club Oloronais sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet dans le dojo, ou sur le site Internet du club : www.karatecluboloronais.fr

Le Karaté Club Oloronais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte sportive (dojo, vestiaires ...). En prévention, les adhérents sont priés de ne porter avec eux aucun objet de valeur. Il est recommandé de ne pas laisser ses affaires sans surveillance dans le vestiaire et de les amener dans le dojo pendant la séance d'entraînement.

Les adhérents sont priés de se présenter en tenue cinq minutes avant le début du cours. Il est conseillé :

- d'apporter une bouteille d'eau pour s'hydrater pendant les entraînements.
- d'amener ses protections à chaque entraînement (coquille/plastron, gants, protège-dents, protège-tibias ...).

SIGNATURE du licencié :

Karaté Club Oloronais / association loi 1901 à but non lucratif.

- N° d'affiliation à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) : 0640003.

- N° d'affiliation à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et Cohésion Sociale (DRDJSCS) : 11 S 112.

Dojos Salle Robert Scohy, Salle du Château Ribère Messier, Salle Palas à Oloron-ste-Marie 64400.

www.karatecluboloronais.fr - 06 13 10 06 25 (Franck VIDOU)